



**Avis et commentaires déposés à Transition énergétique Québec  
dans le cadre des consultations entourant la réalisation  
du Plan directeur de Transition énergétique Québec**

Décembre 2017



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service  
de l'**environnement** et du **développement durable**



# Table des matières

---

|                                                                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1- Présentation du RNCREQ et des CRE.....                                                                         | 1  |
| 2- Les CRE et le RNCREQ,<br>des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie .....                                | 2  |
| 3- La Stratégie énergétique 2030<br>et la création de Transition énergétique Québec.....                          | 4  |
| 4- L'importance d'inclure des efforts d'efficacité énergétique<br>comme levier de la transition énergétique ..... | 8  |
| 5- Transformer le secteur des transports<br>pour une transition énergétique efficace.....                         | 9  |
| Conclusion .....                                                                                                  | 10 |
| Sommaire des recommandations.....                                                                                 | 11 |

## Rédaction

---

Martin Vaillancourt, directeur du CRE Chaudière-Appalaches  
Vincent Moreau, directeur du RNCREQ

## Collaboration

---

Luce Balthazar, directrice du CRE Bas-Saint-Laurent  
Isabelle Bonsant, directrice du CRE Centre-du-Québec  
Félix Gravel, directeur adjoint du CRE Montréal  
Isabelle Poyau, coordonnatrice RNCREQ, pour la révision linguistique

# 1- Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

*Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.*

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

## Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics, mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

*Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.*

## 2- Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie

---

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations tels que le débat public en 1995 ou les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie, et il représente les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et à diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.).

À de multiples reprises, le RNCREQ s'est penché sur la question de l'avenir énergétique du Québec et contribue à développer une vision et des pistes d'action. Il a lancé dès 2010 une importante campagne de réflexion et de mobilisation, les *Rendez-vous de l'énergie*, a organisé le premier *Forum québécois sur l'Énergie* et a mis sur pied dans toutes les régions la démarche *Par notre PROPRE énergie*.

Au cours des dix dernières années, le RNCREQ a poursuivi son engagement dans la réflexion sur le développement énergétique du Québec. Il a produit des communiqués, des avis et des mémoires lors de la quasi-totalité des consultations publiques et lors des consultations particulières sur cet enjeu.

Le RNCREQ s'est exprimé à plusieurs reprises à la fois sur les enjeux de production et d'approvisionnement et sur les enjeux relatifs à la consommation de l'énergie. L'angle principal de ses interventions préconisait un traitement intégré de ces différents aspects de manière à rendre possible un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, respectueux de l'environnement, économiquement viable et équitable entre les peuples et les générations.

Depuis 2013 plus particulièrement, le gouvernement du Québec a réalisé plusieurs autres consultations sur les enjeux énergétiques touchant l'exploration, l'utilisation et l'exploitation des hydrocarbures et le RNCREQ a réitéré et précisé sa position à de nombreuses reprises, notamment dans le cadre de :

- La consultation sur les enjeux énergétiques – septembre 2013,
- La consultation sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge – novembre 2013,
- Les audiences publiques du BAPE sur les gaz de schistes – mai 2014,
- La consultation sur la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 – janvier 2015,
- La consultation sur la politique énergétique du Québec – août 2015,
- La consultation particulière sur l'établissement d'une cible de réduction des émissions de GES pour 2030 – septembre 2015,
- La consultation publique sur l'ÉES portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz – novembre 2015,
- La consultation de l'OCPM sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles – mars 2016,
- Les audiences publiques du BAPE sur le projet d'oléoduc Énergie-Est – avril 2016,

- La consultation sur les orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale – avril 2016,
- Les audiences publiques du BAPE sur le projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour – juillet 2016,
- Le Projet de Loi n°104 – Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de GES et autres polluants – août 2016,
- Le Projet de loi n°106 - Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives – août 2016,
- La consultation sur la Politique de mobilité durable – août 2017.

### **3- La Stratégie énergétique 2030 et la création de Transition énergétique Québec**

---

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a accueilli avec enthousiasme la nouvelle politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec. Cette politique propose une vision rassembleuse et mobilisatrice du développement du Québec et permettra de poursuivre notre engagement à réduire de 80 % nos émissions de GES d'ici 2050. À plus court terme, elle initiera un ensemble de démarches et de projets pour contribuer à atteindre l'objectif de baisse de 37,5 % des émissions de GES du Québec par rapport à 1990 d'ici 2030.

La nouvelle politique est en rupture avec celles qui l'ont précédée, notamment pour la place qu'on accorde enfin aux enjeux de consommation d'énergie. En plaçant le consommateur au cœur des recommandations et en ciblant des objectifs tels que de privilégier une économie faible en carbone, de mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques, de favoriser une consommation responsable, de tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique et de stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale, la Politique énergétique est en quelque sorte un projet de société.

Le RNCREQ souligne également la prise en compte des enjeux stratégiques de transport et d'aménagement du territoire, lesquels conditionnent pour beaucoup le portrait énergétique québécois.

Comme pour toutes les politiques et stratégies qui l'ont précédée, c'est toujours dans la mise en œuvre que se trouve le principal défi. La mise en place rapide de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ), qui permettra de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétique ainsi que de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques, doit être soulignée. La mission de TEQ est ambitieuse et le RNCREQ croit qu'elle doit absolument être partagée et appuyée par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

Dans le cadre de cet avis, le RNCREQ limitera son intervention à certains aspects transversaux de la mise en œuvre de la transition énergétique et commentera certaines mesures du Plan directeur. Les membres du RNCREQ qui ont également participé à plusieurs des ateliers réalisés dans le cadre des consultations présenteront, pour certains, des mémoires spécifiques à certaines thématiques ou qui abordent des enjeux propres à leur région d'appartenance. Le RNCREQ et ses membres demeurent disponibles pour poursuivre le dialogue avec TEQ, mettre à profit leur expertise et contribuer à la mise en œuvre du plan directeur.

#### **La gouvernance et la transition énergétique**

La gouvernance intégrée de la transition énergétique a été identifiée comme étant l'une des quatre grandes orientations qui guideront la transition énergétique du Québec pendant les quinze prochaines années. La Politique énergétique mentionne que la transition énergétique implique l'action cohérente et concertée d'un très grand nombre d'acteurs et c'est dans le but de coordonner et de gérer toutes les mesures visant l'atteinte de ses cibles ambitieuses que le gouvernement du Québec a créé TEQ.

Pour favoriser la concertation entre les acteurs et contribuer à atteindre collectivement les cibles, le RNCREQ propose que TEQ accentue ses interventions sur les points suivants.

### **1- Clarifier la portée du « Plan directeur de TEQ »**

L'un des objectifs identifiés au Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec est la création de Transition énergétique Québec ainsi que la définition de ses mandats, dont celui d'élaborer un plan directeur conjointement avec ses partenaires pour une durée de cinq ans. Les consultations actuelles visent donc à élaborer le *Plan directeur du Québec en transition, innovation et efficacité énergétiques* qui couvrira la période 2018-2023.

Le RNCREQ comprend bien que le Plan d'action 2017-2020 issu de la Politique énergétique 2030 assujetti et qu'il concerne l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ce plan fixe les grandes orientations qui guideront la transition énergétique du Québec au cours des quinze prochaines années. Le RNCREQ est toutefois d'avis que la portée du Plan directeur 2018-2023 de TEQ devrait être plus explicite et qu'il mentionne clairement s'il s'agit du plan directeur de l'organisme ou d'un plan directeur assujettissant d'autres ministères ou l'ensemble des ministères et organismes.

---

#### **Recommandation 1**

Afin de répondre à l'orientation de mettre en place avec succès une gouvernance intégrée de la transition énergétique, le RNCREQ est d'avis que l'ensemble des ministères et organismes s'approprient et s'arriment au plan directeur de TEQ et orientent de façon cohérente et complémentaire leurs propres actions.

---

#### **Recommandation 2**

Toujours dans un souci de cohérence, le RNCREQ est d'avis que TEQ puisse formuler des recommandations et commentaires sur les actions entreprises par les autres ministères et organismes si celles-ci sont susceptibles d'avoir un impact quant aux cibles fixées dans le Plan d'action 2017-2020.

### **2- La mise en œuvre du plan directeur implique une approche transversale et inclusive**

La consultation actuelle porte sur plusieurs thématiques qui ont été traitées individuellement aux fins de l'exercice et pour respecter les champs d'intérêt des parties prenantes. Toutefois la poursuite des objectifs et les mesures à mettre en place pour réaliser la transition énergétique dans chacune de ces thématiques exigent une approche transversale de la mise en œuvre. Les meilleures approches en matière de transport des personnes ou des marchandises ne seraient être pleinement efficaces si elles ne sont pas complémentaires avec une approche cohérente de l'aménagement du territoire, celui-ci conditionnant également les thématiques associées aux bâtiments. De même, il existe un lien étroit entre les thématiques de l'innovation, des approches industrielles et des sources de bioénergies.

---

#### **Recommandation 3**

Le RNCREQ est d'avis que le plan directeur doit favoriser le décloisonnement des mesures et encourager et soutenir la mise en œuvre concertée entre les ministères et organismes associés à chacune des thématiques. Le succès de la mise en œuvre du plan directeur passe par la transversalité de son application par tous les ministères et le suivi y étant rattaché.



Aussi, pour être pleinement efficace, cohérente et respectueuse des responsabilités propres à chacun des paliers gouvernementaux, la mise en œuvre du Plan directeur doit inclure l'ensemble des intervenants qui ont la responsabilité de développer les communautés et les territoires.

---

#### **Recommandation 4**

Le RNCREQ est d'avis que l'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur de TEQ interpellent également les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les commissions scolaires, et donc que les objectifs du plan soient partagés et intégrés aux grandes orientations concernant le développement des territoires et que les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines et que les commissions scolaires soient mobilisées dans la mise en œuvre du Plan directeur.

---

#### **Recommandation 5**

Toujours dans un souci de cohérence, le RNCREQ est d'avis que TEQ puisse formuler des recommandations et commentaires sur les actions entreprises par les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les commissions scolaires si celles-ci sont susceptibles d'avoir un impact quant aux cibles fixées dans le Plan d'action 2017-2020.

### ***3- Simplifier l'accès aux programmes pour augmenter la mobilisation***

Sans nécessairement parler d'un guichet unique de gestion des programmes visant la transition énergétique au Québec, il y a un besoin urgent de centraliser l'information pour les acteurs désirant passer à l'action et mettre des initiatives en œuvre. La multiplication des programmes d'aide financière et le manque de clarté sur le plan de la gouvernance (qui en fait la gestion) amène de la confusion et donne l'impression d'une lourdeur administrative. Nous voyons la possibilité que TEQ soit la porte d'entrée de toute demande d'aide ou d'accompagnement en matière de transition énergétique pour ensuite la diriger à la bonne place.

En bref, il s'agit de simplifier le processus et de stimuler l'action par la facilité d'accès aux différents programmes.

---

#### **Recommandation 6**

Le RNCREQ est d'avis que le niveau de mobilisation des municipalités, des MRC, des communautés métropolitaines ainsi que des commissions scolaires sera fortement lié à l'efficacité de la communication du Plan directeur de TEQ vers ces instances et de la simplicité/voire de l'accessibilité des programmes d'aide ou d'accompagnement disponibles pour eux, et que TEQ doit agir en conséquence.

### ***4- Participation citoyenne à la démarche de transition***

Le RNCREQ considère que des efforts importants et soutenus de sensibilisation sont indispensables à la réussite de la transition énergétique du Québec. Le Plan directeur de TEQ devra proposer et appuyer des mesures de sensibilisation, d'éducation et de transfert de connaissances pour favoriser l'accélération de la transition énergétique et l'adhésion de l'ensemble de la société civile à cette démarche.



Ces efforts doivent faire en sorte que la majorité des Québécoises et des Québécois se sentent interpellés par la transition. Qu'ils voient que c'est dans leur intérêt et qu'ils en tireront de nombreux bénéfices :

- ils auront une meilleure santé,
- ils auront plus d'argent dans leur poche,
- ce sera plus facile et plus agréable de se déplacer,
- les finances publiques seront en meilleur état,
- ils seront fiers de ce qu'ils ont accompli.

Cette campagne devra être conçue de façon à valoriser des comportements qui seront désormais bien vu et « allant de soi » par les citoyennes et citoyens : économiser l'énergie, moins compter sur une voiture, faire preuve de sobriété et participer à un effort collectif. À la complexité des enjeux, il faudra opposer des messages simples et limpides.

Qui plus est, de tels efforts en matière de communication réduiront la résistance face aux contraintes inévitables et nécessaires qu'il faudra imposer pour inciter aux changements de comportements (réglementations, taxes, péages, normes, etc.). Cela aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie (puisque ce concept est contre-intuitif au plan économique).

Cette campagne devra se poursuivre durant toute la période de mise en œuvre de la Politique et se déployer de manière à assurer la mobilisation et la prise en charge à l'échelle des territoires, des municipalités, entreprises, etc.

---

#### **Recommandation 7**

Le RNCREQ est d'avis que TEQ doit prévoir et allouer des ressources pour la mise en œuvre d'efforts soutenus en matière de sensibilisation et de mobilisation de la société civile.

## 4- L'importance d'inclure des efforts d'efficacité énergétique comme levier de la transition énergétique

---

Le RNCREQ croit que la transition énergétique et une vision à long terme du développement énergétique qui contribueront à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations doivent chercher à atteindre ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, les CRE et le RNCREQ estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. Pour y arriver, il est nécessaire de favoriser des mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs, et non pas juste dans les énergies fossiles. Cette approche amènera des bénéfices au-delà d'une réduction des émissions de GES et aura également des répercussions sur la rentabilité et la productivité des entreprises, l'augmentation de la valeur immobilière, la qualité de vie des citoyens (environnement et social), incitera à l'innovation et stimulera l'économie en général.

---

### Recommandation 8

Le RNCREQ est d'avis que le Plan directeur de TEQ doit également soutenir des mesures de réduction de la consommation d'énergie électrique afin de permettre qu'une plus grande part de la capacité du réseau serve à substituer de l'énergie provenant des hydrocarbures.

### Pour une modernisation du code du bâtiment

En novembre 2018, le Canada s'est montré ouvert à revoir le code du bâtiment fédéral. Pour le RNCREQ, il est impératif de s'associer à cette démarche et de travailler de concert avec les associations et la CCQ pour revoir l'ensemble des normes en matière de construction au Québec. Le code du bâtiment actuel est désuet et n'incite point à inclure des mesures d'efficacité et de performance énergétiques dans les nouvelles constructions. Dans un contexte où toute mesure d'efficacité énergétique est bénéfique, sur tous les plans (environnemental, social et économique), il est insensé de ne pas entreprendre une telle démarche de modernisation du code du bâtiment au Québec. Nous comprenons l'ampleur du chantier. Nous croyons cependant qu'il est temps, collectivement, de s'attaquer à cette question et de cesser de reporter ces travaux à plus tard.

---

### Recommandation 9

Le RNCREQ est d'avis que le Plan directeur de TEQ doit tenir compte des modifications à venir du code du bâtiment fédéral et doit appuyer la modernisation du code du bâtiment du Québec dans une perspective d'efficacité et de performance énergétiques.

---

## 5- Transformer le secteur des transports pour une transition énergétique efficace

À l'instar de plusieurs organisations et regroupements<sup>1</sup>, le RNCREQ souligne l'importance d'accélérer les efforts dans le secteur des transports pour atteindre les cibles de la Politique énergétique du Québec. Cette section reprend les principaux éléments exposés dans les mémoires de SWITCH, dont est membre le RNCREQ, et du CRE Montréal qui ont été déposés dans le cadre de la consultation de TEQ.

« Pour élaborer sa cible 2030, le gouvernement a retenu un scénario où les émissions du transport seraient amenées sous la barre de 20 Mt/an. Or, entre 1990 et 2014, elles sont passées de 28 Mt/an à 35 Mt/an. Pour atteindre la cible, il faut ainsi viser une réduction des GES d'au moins 45 % par rapport à la situation actuelle pour le transport. Il convient de noter que l'accroissement des émissions issues du transport est venu effacer les gains réalisés par les industries, qui ont réduit de 20 % leurs émissions depuis 1990. » – SWITCH, 2017.

L'urgence d'agir dans ce domaine, et de faire de la réduction de la consommation de pétrole dans le secteur des transports l'orientation principale de ses interventions en matière d'énergie, peut également être une occasion sans précédent de réaliser un projet structurant dont les résultats seront rapidement perceptibles par les citoyennes et citoyens.

Afin d'assurer une transition efficace vers des modes de transport plus durables et maximiser les retombées pour l'ensemble de la population québécoise, le RNCREQ propose un Plan d'action fondé sur l'approche reconnue « Éviter, Transférer, Améliorer » qui priorise, en ordre :

- Éviter les déplacements grâce à un aménagement durable ;
- Transférer les déplacements vers des modes de transport plus durables ;
- Améliorer les déplacements en misant sur la diminution de l'empreinte carbone des véhicules.

**Le RNCREQ invite Transition énergétique Québec à mettre en œuvre un plan directeur ambitieux, qui fait une place centrale à la réduction des émissions de GES et à la réduction de la consommation de pétrole dans les secteurs du transport et de l'aménagement du territoire.**

Du constat que le secteur des transports est le plus grand émetteur de GES au Québec avec 42 % des émissions totales, rappelons que celui du transport routier des personnes, incluant la flotte automobile, représente plus de 32 % de ces émissions. Il nous apparaît indéniable que le Plan directeur de TEQ devra comporter une section orienter vers des mesures visant la réduction des émissions de GES de ce secteur en particulier.

Une approche mixte est cependant essentielle afin d'y parvenir. Celle-ci doit être composée de nouvelles normes d'aménagement du territoire favorisant une diminution des déplacements tout en intégrant des mesures fiscales pour accélérer le changement de comportement des citoyens. Le mémoire du CRE Montréal aborde la question sous plusieurs angles et mentionne des exemples concrets de mesures incitatives. L'offre en infrastructure de transport collectif et actif fait également partie intégrante de cette approche mixte. Une offre de qualité passe par l'accessibilité et la pluralité de l'offre en transport collectif permettant une intermodalité efficace et une alternative évidente à l'auto-solo pour les citoyens.

1. SWITCH, CRE Montréal, Alliance Transit.

---

#### Recommandation 10

Le RNCREQ est d'avis que la priorité en matière de mobilité soit accordée au déploiement du transport collectif et collaboratif à l'échelle de l'ensemble des régions du Québec, et non seulement dans les grandes régions de Montréal et de Québec.

---

#### Recommandation 11

Le RNCREQ est d'avis que le Plan directeur de TEQ doit appuyer les initiatives d'économie du partage qui contribuent notamment à accélérer la pénétration des véhicules à très faibles émissions de GES sur le marché.

## Conclusion

---

Les consultations de TEQ dans le cadre du premier *Plan directeur du Québec en transition, innovation et efficacité énergétiques* constituent une étape importante dans la mise en œuvre de la transition énergétique du Québec. Cette étape est déterminante dans l'engagement qu'auront les partenaires et les organismes gouvernementaux envers la transition. La cohérence du plan conditionnera l'adhésion et l'arrimage de l'ensemble des actions des différents intervenants pour atteindre les cibles énoncées dans la Politique énergétique 2030.

Pour sa part le RNCREQ et ses membres entendent poursuivre leur rôle d'animateurs territoriaux sur les enjeux de la transition énergétique et offre à TEQ son entière collaboration dans l'atteinte des cibles.

# Sommaire des recommandations

---

## Recommandation 1

Afin de répondre à l'orientation de mettre en place avec succès une gouvernance intégrée de la transition énergétique, le RNCREQ est d'avis que l'ensemble des ministères et organismes s'approprient et s'arriment au plan directeur de TEQ et orientent de façon cohérente et complémentaire leurs propres actions.

## Recommandation 2

Toujours dans un souci de cohérence, le RNCREQ est d'avis que TEQ puisse formuler des recommandations et commentaires sur les actions entreprises par les autres ministères et organismes si celles-ci sont susceptibles d'avoir un impact quant aux cibles fixées dans le Plan d'action 2017-2020.

## Recommandation 3

Le RNCREQ est d'avis que le plan directeur doit favoriser le décloisonnement des mesures et encourager et soutenir la mise en œuvre concertée entre les ministères et organismes associés à chacune des thématiques. Le succès de la mise en œuvre du plan directeur passe par la transversalité de son application par tous les ministères et le suivi y étant rattaché.

## Recommandation 4

Le RNCREQ est d'avis que l'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur de TEQ interpellent également les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les commissions scolaires, et donc que les objectifs du plan soient partagés et intégrés aux grandes orientations concernant le développement des territoires et que les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines et que les commissions scolaires soient mobilisées dans la mise en œuvre du Plan directeur.

## Recommandation 5

Toujours dans un souci de cohérence, le RNCREQ est d'avis que TEQ puisse formuler des recommandations et commentaires sur les actions entreprises par les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les commissions scolaires si celles-ci sont susceptibles d'avoir un impact quant aux cibles fixées dans le Plan d'action 2017-2020.

## Recommandation 6

Le RNCREQ est d'avis que le niveau de mobilisation des municipalités, des MRC, des communautés métropolitaines ainsi que des commissions scolaires sera fortement lié à l'efficacité de la communication du Plan directeur de TEQ vers ces instances et de la simplicité/voire de l'accessibilité des programmes d'aide ou d'accompagnement disponibles pour eux, et que TEQ doit agir en conséquence.

### **Recommandation 7**

Le RNCREQ est d'avis que TEQ doit prévoir et allouer des ressources pour la mise en œuvre d'efforts soutenus en matière de sensibilisation et de mobilisation de la société civile.

### **Recommandation 8**

Le RNCREQ est d'avis que le Plan directeur de TEQ doit également soutenir des mesures de réduction de la consommation d'énergie électrique afin de permettre qu'une plus grande part de la capacité du réseau serve à substituer de l'énergie provenant des hydrocarbures.

### **Recommandation 9**

Le RNCREQ est d'avis que le Plan directeur de TEQ doit tenir compte des modifications à venir du code du bâtiment fédéral et doit appuyer la modernisation du code du bâtiment du Québec dans une perspective d'efficacité et de performance énergétiques.

### **Recommandation 10**

Le RNCREQ est d'avis que la priorité en matière de mobilité soit accordée au déploiement du transport collectif et collaboratif à l'échelle de l'ensemble des régions du Québec, et non seulement dans les grandes régions de Montréal et de Québec.

### **Recommandation 11**

Le RNCREQ est d'avis que le Plan directeur de TEQ doit appuyer les initiatives d'économie du partage qui contribuent notamment à accélérer la pénétration des véhicules à très faibles émissions de GES sur le marché.



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

Maison du développement durable # 380.A  
50, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal H2X 3V4  
514 861-7022